

Point CYB

Soumis par Administrator
12-08-2005
Dernière mise à jour : 11-06-2009

Le programme « Point Cyb espace jeune numérique » a été initié par le Ministère Jeunesse et Sports. Il consiste en la mise en place d'espaces multimédias dans des structures d'accueil des jeunes et tout particulièrement celles du réseau Information Jeunesse.

Ces espaces multimédias proposent :

- * Un accès libre service au matériel informatique et à l'ensemble du réseau Internet
- * Un accompagnement à la demande pour être aidé dans ses recherches
- * Des ateliers d'initiation à la bureautique, à Internet ou au multimédia
- * Des conseils personnalisés pour la conception et la réalisation de projets individuels ou collectifs grâce au multimédia : forums citoyens, productions artistiques et culturelles….

Les objectifs du programme Point Cyb visent à :

- * Améliorer l'accès des jeunes à l'information
- * Créer de services de proximité
- * Favoriser l'expression et la citoyenneté des jeunes
- * Développer les pratiques artistiques et culturelles grâce à l'outil multimédia

{mospagebreak heading=Objectifs&title=Charte}

La charte du Point Cyb à l'usage de l'utilisateur

Préambule

L'utilisateur pourra trouver sur Internet le pire comme le meilleur. Certains sites proposent même des contenus douteux, voire illégaux. Par conséquent, la P.A.I.O. ne peut garantir la qualité de l'information diffusée sur Internet.

La P.A.I.O. tient également à avertir les usagers sur l'illusion d'anonymat qu'ils peuvent entretenir lors de leurs consultations : tout utilisateur de Internet est immédiatement localisable et identifiable

Engagement du public utilisateur

A chaque utilisation du matériel informatique mis à disposition par la P.A.I.O., l'utilisateur s'engage :

- à respecter la charte et le personnel d'accompagnement
- à se présenter au personnel d'accompagnement avant de s'installer devant un poste
- à respecter les locaux et le matériel informatique mis gracieusement à sa disposition

Respect des lois en vigueur

L'utilisateur s'engage :

- à ne pas exercer d'activité illégale à partir du matériel informatique mis à disposition
- à ne pas consulter de sites Internet contraires à la législation française en vigueur, notamment les sites faisant l'apologie de la violence, de la nudité, de la discrimination
- à ne pas transgresser les principes de droits d'auteur ou de licence d'exploitation d'un logiciel ou à contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel

Respect de l'intégrité du système informatique

L'utilisateur s'engage :

- à ne pas utiliser que les supports informatique (disquettes, cd-rom, …) proposés par le personnel d'accompagnement du Point Cyb
- à ne pas utiliser ses propres logiciels, ni ses propres supports de stockage, sauf autorisation des responsables
- à confier ceux-ci aux responsables pour stockage, s'il veut pouvoir les réutiliser d'une session à l'autre
- à ne pas nuire à l'intégrité du système informatique
- à ne pas modifier la configuration des postes informatiques
- à ne pas développer ou introduire de logiciels qui s'autodupliquent ou s'attachent à d'autres applications (virus informatiques)
- à ne pas télécharger de documents informatiques de quelque nature que ce soit (plug-in, mp3, images …) sauf après accord obtenu auprès des responsables

Respect des tiers

L'utilisateur s'engage :

- à ne pas utiliser l'Internet pour nuire à autrui
- à ne pas porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'un utilisateur, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocant(e)s. La consultation se faisant dans un lieu public, les images apparaissant à l'écran de l'utilisateur entraînent sa responsabilité vis-à-vis des tiers
- à ne pas s'approprier les éventuels mots de passe d'autrui
- à ne pas accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation, même si celles-ci ne sont pas explicitement protégées.

Durée d'utilisation

Le temps d'utilisation est d'une heure maximum par jour : une heure entamée est considérée comme consommée.

La prolongation éventuelle de ce temps restera à l'entière appréciation du personnel d'accompagnement.

Sanctions

Chaque usager est entièrement responsable du contenu de ses consultations sur Internet.

Le personnel d'accompagnement dispose de moyens techniques pour contrôler les informations et se réserve le droit de prendre des mesures appropriées dans le cas où des informations à caractères tendancieux seraient consultées ou diffusées.

Il n'est pas permis d'aller sur les sites de dialogue en direct (chat) [seuls sont tolérés msn messenger et le forum de skyrock] , ni sur les sites de jeux (dans le but de jouer)

Tout comportement perturbant le fonctionnement du Point Cyb (insultes, agressions..) envers le personnel

d'accompagnement ou le public présent, peut entraîner l'exclusion du Point Cyb.
LE NON RESPECT DE CETTE CHARTE ENTRAÎNERA UNE EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DU POINT CYB.

{mospagebreak heading=Objectifs&title=Horaires}

Point Cyb(à partir du 17 juin 2009)

lundifermé 14h00 à 17h00

mardifermé

14h00 à 17h00

mercredifermé

14h00 à 17h00

jeudifermé

14h00 à 17h00

vendredifermé 14h00 à 17h00

{mospagebreak heading=Horaires&title=Les Impressions}Les Impressions

Depuis le 1er septembre 2006, les impressions au Point Cyb sont payantes:

- 1 feuille noir et blanc A4= 0.05€

- 1 feuille couleur A4 = 0.10€

Les impressions de CV et offres d'emploi restent gratuites.